Informations de base

2001/2620(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la convention sur les armes biologiques et toxiques suite aux attaques récentes à l'anthrax **Subject** 3.40.09 Industrie de la défense et de l'armement 7.30.20 Lutte contre le terrorisme	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/11/2001	Décision du Parlement	T5-0614/2001	Résumé
15/11/2001	Fin de la procédure au Parlement		
13/06/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2620(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0708/2001	14/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0709/2001	14/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0716/2001	14/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0717/2001	14/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0719/2001	14/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0736/2001	14/11/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0614/2001 JO C 140 13.06.2002, p. 0387-0579 E	15/11/2001	Résumé

Résolution sur la convention sur les armes biologiques et toxiques suite aux attaques récentes à l'anthrax

2001/2620(RSP) - 15/11/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

A la suite de la déclaration du Conseil et de la Commission du 14 novembre 2001 sur les négociations dans le cadre de la convention sur les armes biologiques et toxiques, le Parlement européen a adopté une proposition de résolution commune déposée au nom des groupes PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN. Il y souligne son inquiétude quant aux risques de l'utilisation d'armes biologiques à des fins terroristes, car aucun mécanisme pour l'heure n'est juridiquement contraignant. Il souhaite que soient renforcés les efforts en vue de revenir à une table de négociation avec la participation des Etats-Unis. Il demande que les Etats s'engagent à respecter les obligations de la convention sur les armes biologiques. Le Parlement souhaite : - la mise en place d'une agence de l'Union, sous contrôle de la Commission, pour coordonner les activités des autorités nationales; - le réexamen de la législation et des pratiques de laboratoire concernant les micro-organismes génétiquement modifiés; - des règles pour les industries pharmaceutiques et biotechnologiques et la mise en place de contrôles pour éviter l'utilisation abusive de leurs installations à des fins de production d'armes biologiques.